Règlement de la Dictée de la Sorbonne

Édition du jeudi 13 novembre 2025 – La Dictée de l'Océan

Les participants à la Dictée de la Sorbonne s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux décisions du jury. Ils sont invités à prendre connaissance du règlement intégral et officiel de la Dictée de la Sorbonne : tout cas litigieux, concernant l'interprétation des règles, est soumis à ce règlement.

1 – Les participants

La Dictée de la Sorbonne est ouverte à toute personne âgée de 13 ans révolus au jour de l'épreuve et plus. La Dictée comporte deux catégories de participants : 1° les juniors, de 13 à 29 ans ; 2° les seniors, à partir de 30 ans révolus.
Les participants (et les gagnants) doivent présenter une pièce d'identité.

2 – Les modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le lien indiqué sur le site de Sorbonne Université Abu Dhabi.

3 – Le déroulement de l'événement

La Dictée de la Sorbonne se déroule le jeudi 13 novembre 2025 de 18h à 20h, sur le campus de SUAD.

Les frais de voyage et les frais d'approche (taxi, stationnement…) des participants ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

L'accueil des participants aura lieu à 17h50. Le concours commencera à 18h.

Tous les participants doivent se présenter à l'heure convenue. Les retardataires ne pourront pas participer. Les gagnants du concours devront être présents lors de l'annonce des résultats pour remporter leur prix. Leur prix ne pourra en aucun cas être récupéré par une tierce personne.

Une copie sera fournie à chaque participant en même temps qu'un stylo. Aucun autre support papier ne pourra être utilisé sous peine d'être considéré comme nul.

Il appartiendra aux candidats d'apporter le maximum de soin lors de l'épreuve afin d'avoir une écriture lisible.

Aucun document n'est autorisé. Toutes les affaires du candidat devront être rangées dans un sac qui sera placé au sol. Les téléphones portables ou autres supports électroniques devront être éteints et placés dans ce même sac.

Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un autre participant entraîne l'élimination définitive de son auteur et de celui qui répond à une demande de collaboration. Des surveillants encadrent les participants tout au long des épreuves. S'ils constatent une fraude ou une tentative de collaboration, ils en font part au jury, qui décide des mesures à prendre.

Le texte de la Dictée sera intégralement lu une première fois, puis entièrement dicté avant d'être relu une deuxième fois. Les signes de ponctuation seront indiqués.
Le lecteur de la Dictée indiquera clairement, lors de ses deux lectures ainsi que lors de la dictée elle-même, où commence la partie du texte réservée au concours des seniors.

Seule la première partie de la Dictée, correspondant environ aux deux premiers tiers du texte, est commune au concours des deux catégories de participants.

Une épreuve subsidiaire est proposée conjointement aux FLE, juniors et aux seniors à la suite de la Dictée pour départager les éventuels ex æquo dans l'une des catégories de participants : il s'agit d'une dictée de cinq mots.
Après avoir lu ces mots, le lecteur de la Dictée dictera aux participants les mots de départage. Les cinq mots de départage sont obligatoires. S'ils sont absents d'une copie, celle-ci est éliminée.

4 – Le jury

Le jury est souverain, et ses décisions sont sans appel pour contrôler toutes les épreuves, trancher tout cas litigieux et, si des circonstances exceptionnelles l'imposent, pour supprimer, modifier ou maintenir une épreuve, exclure ou rattraper un candidat, proclamer la liste des lauréats. Ces décisions s'étendent aussi au domaine linguistique, pour résoudre toute question, tout cas exceptionnel.

Il n'y a pas de dictionnaire de référence. L'orthographe retenue est l'orthographe dite « traditionnelle » ainsi que l'orthographe issue des rectifications de 1990. Dans certains cas, par conséquent, deux formes d'un même mot pourront être acceptées.

Le jury est présidé par Karine Germoni, Maître de conférences à l'UFR de Langue Française à la Faculté des Lettres de Sorbonne Université, Directrice du département des Études françaises à Sorbonne Université Abu Dhabi.

5 – La correction

Une correction sera proposée aux étudiants à la suite de l'épreuve, explicitant certaines difficultés. Un corrigé complet, plus circonstancié, sera aussi proposé en ligne.

La correction sera une auto-correction. Chaque candidat corrigera sa copie en soulignant ses erreurs lorsque la Présidente du jury procédera à la correction du texte en expliquant l'orthographe de chaque mot. Des précisions complémentaires seront apportées le jour du concours.

L'auto-correction sera encadrée par une équipe de spécialistes de la langue française. Ce sont eux qui vérifieront le nombre d'erreurs ou l'absence d'erreurs dans les copies des vainqueurs.

Concernant la notation, chaque erreur compte, y compris lorsqu'elle concerne un seul et même mot. Chaque erreur compte pour une faute.

- Erreur d'orthotypographie[1]
- Erreur d'orthographe lexicale[2]
- Erreur d'orthographe grammaticale[3]
- Cumul de fautes (lexicales ou grammaticales) sur un même mot

Un doute quant à la lisibilité d'un mot joue systématiquement en défaveur du candidat.

Les 3 lauréats juniors et les 3 lauréats seniors seront les participants du concours qui auront fait le moins d'erreurs possible dans leur catégorie respective, conformément aux principes de correction décrits ci-dessus. Il ne sera tenu compte des mots de départage que si deux ou plusieurs candidats au sein de chaque catégorie ont obtenu le même score.

Un mot de départage mal orthographié compte pour une faute, quelle que soit l'erreur commise. En cas d'une notation à égalité entre deux copies, le dixième mot de départage permet de déterminer le gagnant.
Le dixième mot ne sera pris en compte que si une égalité subsiste entre deux participants après correction de la Dictée et des neuf premiers mots de départage. Le participant qui aura fait le moins de fautes dans ce dixième mot sera nommé gagnant.

6 – Les résultats

Les résultats seront annoncés dès que le nombre d'erreurs dans les copies aura été vérifié par le jury.
Les prix seront remis, en présence de l'ensemble du jury.
Pour chacune des trois catégories de participants, les prix seront les suivants :

- Un trophée
- Une liseuse Kindle
- Un bon d'achat pour des livres
- Des livres
- D'autres cadeaux (« goodies »)

7 – La responsabilité des organisateurs

En cas de modification, suspension ou interruption de la Dictée de la Sorbonne pour quelque cause que ce soit, la responsabilité des organisateurs, comme celle des membres du jury, ne saurait être engagée.

---

[1] Ce type d'erreur touche, par exemple, les éléments de ponctuation, les majuscules, les abréviations, la découpe des mots, etc.
[2] Erreur sur la formation du mot, par exemple, le radical, le préfixe ou le suffixe étant incorrectement orthographiés.
[3] Notamment erreur d'accord ou de conjugaison.

Du seul fait de leur participation à la Dictée de la Sorbonne, les participants autorisent la publication et l'utilisation de leur prénom, nom de famille, nom de leur établissement et de leur image (sous la forme de photos et/ou de vidéos), sur tous types de supports, et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre.